

# Quel devenir pour les édifices cultuels en Alsace ?

FORM\_2026\_DECA



## Contexte

Centralités et lieux de mémoire, les lieux de culte sont très souvent emblématiques de nos villages. Ils présentent aujourd'hui des utilisations et des charges très diverses.

Dans un contexte sécuritaire et de responsabilité toujours croissant, face à des moyens de plus en plus réduits quelles sont les démarches et les bons réflexes à avoir pour entretenir, valoriser ou faire revivre ces patrimoines ?

Ces édifices démesurés suscitent des attachements forts.

Comment les élus·es des collectivités peuvent accompagner les discussions sur le devenir de ces édifices culturels ?

## Objectifs

- Savoir faire un état sanitaire préliminaire et des diagnostics d'urgence
- Savoir inventorier les biens culturels
- Être en capacité de hiérarchiser et de choisir les démarches, que ce soit pour le simple entretien, la restauration ou la transformation.
- Savoir trouver les bonnes ressources, s'entourer des professionnel·les compétent·es et identifier les aides éventuelles
- Savoir évaluer le temps du projet
- Savoir dialoguer avec la population voire la consulter

## Compétences développées

- Comprendre et accompagner le suivi bâti mentaire
- Savoir mobiliser les bons outils et les bonnes expertises
- Connaître la législation qui entoure le patrimoine

## Modalités pédagogiques

- Présentation historique et cadre légal
- Jeux de rôle
- Ateliers pratiques
- Échanges avec des pairs et des experts (témoignages ou tables rondes)

## Formatrices

Catherine Walter, architecte-conseillère (CAUE d'Alsace)  
Carole Pezzoli, Directrice (CAUE d'Alsace)

## Infos pratiques

**Public :** élus·es de communes rurales accompagné·es de leurs agent·es

**Durée :** 2 jours

**Lieu :** CAUE d'Alsace et Mairie d'Ergersheim

**Dates :** 9 et 10 juillet 2026

**Horaires :** à définir

**Nombres de participants :** de 7 à 14 pers. maximum

**Date limite d'inscription :** 30/06/2025

**Prérequis :** aucun

**Frais pédagogiques :**

**Accessibilité :** Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter par mail

**Contact :**

Tel : 03 88 15 02 30

Mail : caue@caue-alsace.com

## Programme

### Jour 1

- Les attachements aux lieux de Culte
- Cartographie des lieux de cultes en Alsace
- Diagnostic sanitaire
- État des Lieux
- Qu'est-ce qu'un plan de sauvegarde ?
- Accompagner et/ou inclure les habitants
- Degré de protection et législation
- Identifier les ingénieries, les outils, les données à mobiliser et les phases

### Jour 2

- Visite et témoignage avec les acteurs d'une transformation (élue.e ; architecte, consistoire ou conseil de fabrique, etc.)
- Financements et aides
- Pour demain, je retiens quoi ? Et je projette quoi ?

## Intervenant·es

- Architecte du patrimoine et architecte
- Conservateur et conservatrice des Monuments Historiques
- Elu·e (témoignages et retours d'expériences)
- Spécialistes et technicien·nes
- Fondation du patrimoine